

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 3 juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 26 mai 2020, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle d'accueil, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, QUEMENEUR Erika, VAN DER GIJF LECLAIR Magdalena, VOGEL Jean- Pierre

Secrétaire : Audrey NYS

Absents : Néant

Ordre du jour : 1-Indemnités de fonctionnement des élus, 2- Budget 2020 - Affectation du résultat, 3-Vote des taux 2020 des taxes locales, 4-Vote du budget 2020, 5- Proposition d'aliénation de chemins ruraux, 6- Aménagement d'un meublé de tourisme : adoption DCE et lancement du marché publications, 7- Achat d'un terrain au bourg, 8- Questions diverses

La séance débute à 18h.

1. Indemnités de fonctionnement des élus

La rémunération des élus est établie par un taux maximum fixé par la loi. Le Conseil Municipal a décidé pour ce mandat de mettre en place 3 postes d'adjoints (cf CM du 25 Mai 2020).

Compte-tenu des délégations de fonctions données par arrêtés municipaux, le maire propose de fixer le taux des indemnités correspondantes à :

pour chacun des adjoints : Audrey Nys, Jean-Pierre Durand et Annick Jacquet, à 9,9 % de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale

pour le maire, Guy Bouchaud, à 25,5 % de l'indice 1015 du même barème.

Proposition votée à l'unanimité

2. Budget 2020 - Affectation du résultat

Le compte administratif de l'exercice 2019 fait ressortir un résultat de fonctionnement à affecter d'un montant de : 303 341,16 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 213 867,82 €

Le maire propose d'affecter la somme de 213 867,82 € au 1068 pour couvrir ce besoin de financement en investissement et de reporter le solde soit 89 474,34 € en fonctionnement au 002.

Proposition votée à l'unanimité

3. Vote des taux 2020 des taxes locales

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts pour 2020 et fixe les taux à :

taxe foncière bâti : 11,83 % / taxe foncière non bâti : 61,21 %

Voté à l'unanimité

4. Vote du budget 2020

Le Maire présente le budget 2020 tant pour le fonctionnement que pour l'investissement :

Le total du budget primitif s'élève à :
- dépenses 791 797,28€
- recettes 791 797,28€

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 474 543,33 €

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 317 253,95 €

Le budget est voté à l'unanimité

5. Proposition d'aliénation de chemins ruraux

Le Maire explique à l'assemblée que l'équipe municipale précédente a demandé la mise à l'enquête publique de l'aliénation de plusieurs chemins ruraux. Il indique que 2 nouvelles propositions ont été étudiées : un chemin à La Rouye et un autre aux Monts qu'il propose d'ajouter au dossier à l'enquête.

La démarche étant onéreuse, la commune regroupe ainsi les dossiers pour limiter les frais.

Seraient donc soumis à cette enquête publique les chemins de Boussac, Fargeas, Leymarie, Les Monts (2 chemins), La Quintinie, La Rouye et Las Seillas. Le Maire demande l'autorisation de lancer l'enquête publique.

Voté à l'unanimité

6. Aménagement d'un meublé de tourisme : adoption DCE et lancement du marché public

Le Maire présente le projet lancé lors du précédent mandat. Ce projet a été retardé par la crise sanitaire. La livraison aurait dû avoir lieu fin juin. Ce délai supplémentaire a cependant permis d'étendre le projet de rénovation à la partie sous-sol pour y créer une base technique de trail (douche, garage à vélo...). Ce projet de station de trail est soutenu par le Conseil Départemental et bénéficiera de subventions du Département et de la Communauté de Communes. Peu de

frais supplémentaires seront donc engagés. Le financement du projet initial a déjà été budgétisé en 2019 et bénéficie de subventions d'État.

L'architecte de ARCHI'ZEN est en charge de la maîtrise d'œuvre du chantier et a réalisé un dossier de consultation des entreprises. Des appels d'offres devront être lancés sur une plate-forme dédiée aux marchés publics selon la procédure « adaptée » avec publicité dans un journal en raison du montant estimatif des travaux supérieur à 90 000 € HT

Le CM, à l'unanimité, accepte le DCE tel que présenté et autorise le lancement du marché public en procédure adaptée.

7. Achat d'un terrain au bourg

En vue de la création d'une halle pédagogique, le Maire propose que la commune fasse l'acquisition d'un terrain constructible dans le bourg appartenant à M. Eric Quemeneur, d'une superficie de 275 m² et cadastré section BE n° 71. L'offre d'achat est de 10 000€.

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition au prix demandé. L'acquisition se fera sous la forme administrative et le conseil désigne Audrey NYS pour représenter la commune, à la signature de l'acte, en tant qu'acheteur, le Maire Guy BOUCHAUD ayant le rôle de recevoir et d'authentifier l'acte.

8. Questions diverses

Le Conseil Municipal examine plusieurs points de gestion courante de la commune parmi lesquels :

- Le problème de la vitesse de circulation dans le bourg a été de nombreuses fois déploré par nos administrés. Faute de pouvoir instaurer une limitation de vitesse officielle (demande rejetée par les services départementaux dont dépend la route), le Conseil Municipal décide d'établir une signalétique mettant en avant la présence de randonneurs et invitant les automobilistes à réduire leur vitesse. La conception d'une signalétique adaptée est lancée pour les jours à venir pour une mise en place rapide.

- Le dossier de la route de l'étang des forges a été retardé par le confinement. L'étude de l'ONF proposant l'assèchement de l'étang est examinée par la Préfecture (ONEMA – Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). La décision est uniquement de son ressort.

Le maire informe l'assemblée qu'il a désigné Jean-Pierre comme surveillant de l'étang de Born pour ce qui concerne le droit de pêche.

- Suite à la fin du confinement, il est décidé que :

- La veille téléphonique assurée par Annick Jacquet allait prendre fin. Ce lien créé sera maintenu mais de manière moins fréquente auprès des personnes isolées et/ou en difficulté.
- L'espace de coworking mis en place exceptionnellement à la salle d'accueil est dorénavant fermé, la Mairie devant disposer du lieu pour les réunions de conseil municipal, mariages... afin de respecter les mesures de distanciation sociale. L'accès wifi gratuit est toujours possible depuis la place.

- Suite aux nouvelles mesures sanitaires annoncées, le gîte de groupe Le Cantou sera finalement ouvert à la location aux particuliers, en AOUT uniquement et dans le respect des règles sanitaires en vigueur à cette période.

- La question de la communication municipale et de ses moyens informatiques est abordée. L'équipe municipale souhaite, entre autre, mieux informer les habitants de la Commune et permettre aux membres de la municipalité de travailler plus efficacement. Un projet autour du bulletin, du site Internet et d'une page Facebook est en préparation. Un recueil de coordonnées va être mis en place auprès des habitants pour faciliter la transmission dématérialisée de l'information dans le respect du RGPD et des obligations de la CNIL.

Il est également décidé que tous les comptes rendus de réunion du conseil municipal seront affichés dans les panneaux d'affichage municipal des hameaux.

La réunion se termine à 21h30.